



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2015-018

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2015

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-09-28-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 16 septembre 2015 donnant délégation de signature à M. Stéphane Lalanne, directeur de la réglementation et des libertés publiques (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-09-28-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 septembre 2015 donnant
délégation de signature à
M. Stéphane Lalanne, directeur de la réglementation et des
libertés publiques

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels
Mission coordination

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 septembre 2015 donnant délégation de signature à M. Stéphane Lalanne, directeur de la réglementation et des libertés publiques

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 12 juin 2014 nommant M. Pascal Mailhos, préfet hors classe, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2013 nommant M. Stéphane Lalanne, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2015 portant organisation des services de la préfecture de Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 donnant délégation de signature à M. Stéphane Lalanne, directeur de la réglementation et des libertés publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le 2° de l'article 5 de l'arrêté du 16 septembre 2015 susvisé est ainsi modifié :

« Monsieur Michaël Fonet, chef du bureau de l'asile et du contentieux des étrangers, et, en son absence ou en cas d'empêchement, Mme Christine Gaussen, adjointe au chef du bureau, pour signer les correspondances courantes et les titres pour l'ensemble des attributions relevant de son bureau dans les conditions définies ci-après : (le reste sans changement) ».

Art. 2. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 28 SEP. 2015



Pascal Mailhos